

2008/8846 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC ON STAGE PRODUCTIONS POUR LA PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE DE 26 MINUTES DANS LA COLLECTION «VIE ET FORMATION PROFESSIONNELLE» (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal et l'AFPA se sont associés pour la production d'une série de 9 émissions et 9 documentaires en 2008 et 2009 consacrées aux problématiques de la vie et de la formation professionnelle, telle que :

- concilier vie professionnelle et vie familiale ;
- être mobile ;
- sortir de la précarité ;
- rebondir en fin de carrière.

Chaque émission sera constituée d'un plateau co-animé par Philippe Meirieu et Géraldine Rabier et ponctué de reportages.

Le sujet sera approfondi dans le cadre d'un film documentaire.

L'AFPA finance la production de chacune de ces émissions par un apport en numéraire à Cap Canal d'un montant de 5 200 euros TTC.

Cap Canal coproduit les documentaires avec la société On Stage : le premier documentaire intitulé « Métro, boulot, dodo » aborde les tensions entre vie familiale et professionnelle.

Cap Canal participera à ce documentaire d'un coût total de 38 744 euros HT.

Les modalités de participation de Cap Canal sont :

- un apport de 2 600 euros HT (TVA 5,5 %) en numéraire pour chaque documentaire, soit une facture de 2743 euros TTC ;
- un apport en industrie d'un montant de 18 816,80 euros, correspondant à des conseils pédagogiques, recherches documentaires et moyens techniques de montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- On stage Productions ;
- Le CNC.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1 - La coproduction par Cap Canal d'un documentaire d'une œuvre documentaire intitulée « Métro, boulot, dodo » est approuvée.

2 - La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et On stage Productions est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 - La dépense de 2 743 euros TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENV, opération CANAL, ligne de crédit 5840.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL